

LA CITÉ LACUSTRE

681, route de l'écluse, 73310 Chanaz



Présentation

Construction d'un ensemble d'habitats de loisirs sur pilotis

La cité lacustre se situe en face du bourg de Chanaz, de l'autre côté du canal de Savières qui relie le Rhône au lac du Bourget. Le site est relié par la passerelle piétonne qui donne accès à un cheminement qui longe la cité pour rejoindre les stationnements regroupés plus loin. Le petit lac a été créé pour accueillir les 8 bungalows ; à terme il accueillera aussi des bateaux de plaisance puisqu'il est relié au canal. Les bungalows sont gérés par le camping municipal.

Les constructions sont individuelles ou regroupées par deux pour une implantation équilibrée dans le site. Un bungalow est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès se fait le long du camping par un chemin clôturé et indépendant.

L'architecture est identique pour tous les logements. L'ensemble du projet offre une architecture de qualité pour des bungalows de loisirs dans un cadre paysager reposant.

La construction entièrement en bois sur pilotis s'appuie sur des plots en béton immergés dans le lac. Des poutres métalliques ont été utilisées ponctuellement, mais la structure, les façades, les doublages intérieurs (hors pièces humides), les planchers et la charpente sont entièrement en bois.

Les bungalows sont desservis par des coursives extérieures qui se prolongent en terrasse sur la façade est, côté lac, et donnent accès à un ponton au niveau de l'eau.

Chaque terrasse offre un point de vue haut sur le lac et son environnement, ainsi que sur le canal et la ville de Chanaz.

Le bungalow est divisé en deux parties, une coté lac, l'autre coté camping.
Le studio pour 2 à 4 personnes bénéficie directement de la terrasse est et du lac, la chambre indépendante de 2 personnes se situe derrière. La connexion de la coursive avec la terrasse permet un accès libres aux espaces extérieurs.
La baie vitrée, coté est, s'occulte par un volet coulissant en douglas qui se déporte au-dessus de l'eau.
Toutes les menuiseries et les éléments de charpente et de parement sont en mélèze et sans aucun traitement.
La demande d'utilisation de bois de pays avait été formulée sur les pièces écrites de l'appel d'offres. Le bois est de provenance locale (bois de pays exclusivement), tout comme les entreprises.
Les sections de bois restant relativement faibles et la mise en œuvre très traditionnelle, ce parti pris d'un approvisionnement en bois local n'a pas posé de problème.
Toutes les toitures sont recouvertes en planches en mélèze sauf une qui est recouverte de panneaux photovoltaïques sur toute sa surface. La production d'électricité qui en résulte est revendue à ERDF.
L'isolation est en laine minérale ; le chauffage se fait par granulats de bois ; le réseau de chaleur passe dans le sol des bungalows par une chape sèche ; enfin, l'eau chaude est produite par un ballon d'eau chaude électrique.
Le cubage total de bois est d'environ 215 m3.

Programme

Habitats légers de loisirs en bois local sur pilotis

Détails

Concepteur(s) : DEN HENGST - paysagiste PLOTTIER
Richard - architectes

Maître(s) d'ouvrage(s) : La Commune de Chanaz

Autre(s) acteur(s) : Arborescence - BE Structure bois
BOSCAROLO - BE Économiste SARL COLIN -
charpentier Sintec - BE Structure béton Thermi-Fluides
- BE Thermique

Année de réalisation : 2011

Types de réalisation : Equipement touristique et de loisirs

Liens page web : <https://www.plottier-architectes.fr/>

Surface(s)

SHON 62 m² par bungalow

Coûts

1 140 000 € HT

Crédit photos : Isabelle FOURNIER et CAUE de la Savoie

Référencement

Mot(s)-clé(s) : Habitat léger de loisirs

Date de mise à jour : 14 septembre 2022



